ÉCHOS RELIGIEUX

Les martyrs de la Révolution

Les 16 Carmélites étant béatifiées, il est bon de rappeler qu'il y a d'autres causes de cette terrible époque, notamment celles des évêques ecclésiastiques et religieux massacrés dans les prisons de Paris les 2 et 3 septembre 1792 et le procès d'un prêtre angevin, l'abbé Pinot, curé du Louroux-Béconnais, qui le 21 février 1794 fut conduit à l'échafaud en habits sacerdotaux et monta les degrés en disant : *Introibo ad altare Dei* ; — puis la cause des victimes fusillées au *champ des martyrs* d'Angers... Les deux travaux les plus au point sur ces deux causes sont : *Un admirable martyre sous la Terreur* (Ségur-Sauvé), 17 illustrations, à la cure du Louroux-Béconnais, et le *Champ des martyrs d'Angers* (Uzureau), librairie Siraudeau, Angers. Prochainement paraîtra, dans la série des *Contemporains*, des notices sur Noël Pinot et sur les victimes du *Champ des martyrs*.

Mgr l'évêque de Beauvais a adressé, affirme-t-on, au Saint-Père, des lettres postulatoires pour obtenir que les 11 Ursulines de Valenciennes décapitées en 1794 soient béatifiées, comme viennent de l'être les 16 Carmélites de Compiègne.

L'école Saint-Grégoire à Pithiviers

Les fêtes que nous avions annoncées ont été célébrées à l'école Saint-Grégoire, avec un éclat extraordinaire.

175 anciens avaient répondu à l'appel du Comité de l'association.

A la fin du banquet qu'il présidait, Mgr l'évêque d'Orléans a terminé un discours très éloquent par la lecture d'un Bref du Pape, nommant le supérieur de l'école, M. l'abbé Aubert, prélat de sa maison, puis il a proclamé M. l'abbé Benoit, directeur du même établissement depuis près de trente ans, chanoine honoraire de son église cathédrale.

Gazette

LES ESCARGOTS RONFLANTS

Si cela continue, on va découvrir aux bêtes, même les plus petites, tous les vices et tous les défauts de l'humanité. L'autre jour, on nous annonçait les papillons ivrognes, aujourd'hui on annonce qu'un naturaliste allemand, M. Karl Soffel, vient de constater que les escargots ronflaient.

Il avait gardé plusieurs de ces gastéropodes sous un verre, lorsqu'un soir, en lisant, il entendit sortant du verre un bruit qui ressemblait à un faible ronflement.

Il s'assura que c'était la respiration des escargots endormis. Le plus bruyant parmi ces ronfleurs était un escargot de vigne.

A quand maintenant l'utilisation des escargots comme tuyaux d'orgue?

CHEZ LES MUTUALISTES

M. Vermont, membre du Conseil supérieur de la mutualité, blâme le gouvernement au sujet des médailles mutualistes. Il se plaint de ce que, de plus en plus la politique préside au choix de leur distribution. Jadis leur nombre restreint suffisait pour qu'on pût être considéré comme ayant rendu à la mutualité des services désintéressés. Maintenant le nombre de ces médailles a considérablement augmenté au profit de personnes ayant des rapports très vagues avec la mutualité. En même temps qu'on écartait systématiquement des mutualistes, ou même des Sociétés victimes d'une inimitié personnelle ou d'une combinaison électorale, M. Vermont s'élève également contre la prétention étrange du gouvernement de faire payer aux mutualistes le prix de la médaille qu'ils auront reçue.

Depuis que la mutualité est une force, le gouvernement cherche à l'accaparer, mais comme partout son action malfaisante se fait sentir, et les mutualistes feront bien de conserver leur indépendance.

VOL ET GOUJATERIE

On vient de vendre à Pons — pays de M. Combes — les meubles des Ursulines du Sacré-Cœur. Cette vente a eu lieu, nous écrit un de nos amis, dans des conditions particulièrement odieuses :

Lors de l'inventaire, on avait semblé aller au-devant des revendications, et le liquidateur, M. Guyonnet, avoué de Saintes, avait endormi la défiance des religieuses en les assurant que les objets revendiqués seraient rendus aux propriétaires.

Il n'en a rien été. Tous les objets ont été vendus ou à peu près, à des prix dérisoires dont voici un aperçu : une statue en bronze du Sacré-Cœur qui a coûté au moins *deux cents francs* a été adjugée pour *cent sous*; 6 chandeliers pour entourer le catafalque dans les cérémonies funèbres ont été cédés pour *cinq sous*, des bureaux ont été payés *quatre sous* pièce, des tables de nuit pour *dix-sept sous*, une table de réfectoire pour 20 élèves à *treize sous*, des lits avec couvertures, matelas, traversin, sommier et la cage pour *huit* et *12 francs* et tout le reste à l'avenant.

M. Combes n'a même pas eu le respect de la faiblesse, car dans la mairie il a fait exposer des instruments de pénitence renfermés dans une boîte, les a fait désigner du nom d'*instruments de torture* et expliquer par une *personne* qui montrait comment les religieuses s'en servaient... *pour les autres et peut-être... pour elles-mêmes.*

De pareils faits ne sont-ils pas un défi au bon sens et à la justice?

DE LA CHALEUR!

Le soleil prend enfin sa revanche. Le mois de juin sera caniculaire, nous annonce le Vieux Major tout en nous conseillant de nous munir de temps en temps d'un parapluie :

La caractéristique du mois de juin 1906, dit-il, sera d'être particulièrement chaud et orageux. Du 1er au 3, ondées orageuses, augmentation progressive de la température qui deviendra très forte du 3 au 23, avec, pendant cette assez longue période, une série de très belles journées ; gâtées, de-ci, de-là, par de formidables orages. Du 25 au 26, vents, bourrasques, pluies, léger rafraîchissement de l'atmosphère; du 28 au 30, beau mais orageux.

Un exemple à suivre

Le Conseil municipal de Gueugnon (Saône-et-Loire) vient de prendre à l'unanimité la décision suivante :

Le Conseil,

Considérant que la répartition faite entre les communes des sommes rendues disponibles par la suppression du budget des cultes a pour motif principal d'alléger les charges des contribuables qui auront désormais à subvenir par leurs propres moyens à toutes les dépenses du culte ;

Considérant qu'un des principaux services du culte est celui de l'instruction religieuse des enfants dont tous les habitants de la commune désirent particulièrement la continuation;

Considérant qu'aux termes de l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905, *pourront être inscrites aux budgets des communes les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les écoles;*

Par ces motifs :

Dit qu'à partir de ce jour un service d'aumônerie est créé dans la commune de Gueugnon en faveur des écoles;

Décide que la somme de 120 francs attribuée à la commune par la décision préfectorale du 28 avril 1906 sera affectée au traitement de l'aumônier.

CONSEIL MUNICIPAL SECTAIRE

Sur la proposition de M. Carlier, le Conseil municipal de Creil, présidé par le franc-maçon Duzué, de célèbre mémoire, vient, par 15 voix, d'émettre le vœu que l'administration supérieure fasse observer la loi sur les Congrégations, et spécialement à Creil, en ce qui concerne les Petites-Sœurs des Pauvres et les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, école libre.

LE MAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

Au cours de la séance du Conseil municipal de Saint-Étienne, le maire, M. Ledin, élu député, a annoncé qu'il donnerait sa démission de maire, pour ne pas avoir deux mandats.

ÉLECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

M. Delaunay, libéral, a été élu par 910 voix conseiller d'arrondissement pour le canton de Séez (Orne), contre 771 voix à M. Caheu, radical; M. Delaunay remplace M. le Dr Lelièvre.

ÉLECTIONS CANTONALES

Des élections auront lieu le 17 juin : pour le Conseil général, dans les cantons de Tarascon (Ariège) et Arnay-le-Duc (Côte-d'Or); pour le Conseil d'arrondissement, dans les cantons de La Grand'Combe (Gard) et Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).

LA RENTRÉE DE LA CHAMBRE

Le bureau provisoire

La nouvelle Chambre tiendra demain vendredi 1er juin, sa première séance, qui sera nécessairement consacrée à l'élection d'un bureau provisoire.

C'est M. Louis Passy, député libéral de l'Eure, qui ouvrira, comme président d'âge, la nouvelle législature.

M. L. Passy n'est pas le véritable doyen. Ce privilège de l'âge revient à M. de Mahy, qui a été réélu dimanche dernier à La Réunion, mais qui, quoique à Paris, a décliné, à cause de son état de santé, l'honneur de présider la première séance de rentrée.

Le président d'âge, M. Louis Passy, appellera auprès de lui, pour prendre place au bureau en qualité de secrétaires les six plus jeunes membres de l'assemblée. Ces six « benjamins » sont : MM. Auriol (Haute-Garonne), Merle (Hautes-Alpes), Besnard (Indre-et-Loire), F. Chautemps (Savoie), Jacques Chaumié (Lot-et-Garonne), et Rohlin (Nièvre).

Après avoir déclaré la séance ouverte et prononcé l'allocution d'usage, M. Louis Passy fera immédiatement procéder à l'élection du bureau provisoire qui doit se composer d'un président et de deux vice-présidents.

M. Paul Doumer ayant déclaré ne pas vouloir se présenter à la présidence de la Chambre, il est probable et même certain que M. Henri Brisson, l'éternel candidat, briguera ces hautes fonctions qui lui seront dévolues sans la moindre difficulté, aucun concurrent ne devant lui être opposé.

Il y a beaucoup de chances pour que les deux vice-présidents soient MM. Caillaux et Rabier.

Après la constitution du bureau provisoire, la Chambre procédera au tirage au sort des bureaux auxquels doivent être renvoyés tous les dossiers électoraux, puis, en raison des fêtes de la Pentecôte, elle s'ajournera soit à mardi, soit à jeudi prochain.

La deuxième séance sera donc consacrée à l'examen des élections non contestées. Il suffira, croit-on, d'une seule séance pour valider plus de 300 députés. A ce moment, la Chambre pourra utilement nommer son président et son bureau définitifs, et commencer les travaux proprement dits de la nouvelle législature.

Mais ces travaux seront précédés d'une interpellation de M. Gérault-Richard sur la politique intérieure et extérieure du Cabinet. C'est en réponse à cette interpellation que le gouvernement fera connaître le fameux programme de réformes dont il espère poursuivre la réalisation au cours de cette législature.

A travers les groupes

Plusieurs groupes se sont déjà réunis.

Le groupe socialiste unifié a communiqué le procès-verbal suivant :

Le groupe du parti socialiste s'est réuni pour se constituer selon les indications des Fédérations. Il a remis à une séance ultérieure, qui aura lieu vendredi, le choix de son bureau et de ses délégués au Conseil national.

Il a ensuite adopté la proposition suivante :

« Le groupe socialiste au Parlement voulant marquer, dès le début de la législature, l'indépendance absolue de sa politique et de son action, décide qu'il ne demandera pas aux autres partis d'être représenté au bureau. Il déclare, en outre, que s'il ne présente pas de candidats pour ces fonctions, c'est parce qu'il se propose, aussitôt la Chambre constituée, d'affirmer et de préciser sa politique de classe plus nettement et plus fermement que par un scrutin secret et sans débat. »

Sur la proposition du citoyen Breton, tendant à reconstituer la délégation des gauches avec participation du parti socialiste, le groupe a voté l'ordre du jour pur et simple.

Il a décidé enfin de saisir la Chambre d'une proposition d'amnistie, qui sera déposée par le citoyen Paul Constans.

Le citoyen Thivrier a été chargé de reprendre sa proposition tendant à l'abrogation des lois scélérates.

Le procès-verbal ne souffle mot d'un incident grave. M. J. Guesde proposait au groupe de présenter à la présidence de la Chambre ce qu'il appelait une « candidature de classe » qui serait opposée à la candidature « des partis bourgeois » représentés par M. Henri Brisson. Cette motion a soulevé un très vif débat au cours duquel les propos les plus aigres-doux ont été échangés entre unifiés. Une scission du groupe ayant même failli se produire, M. J. Guesde, flairant le danger et voulant éviter, à la veille de la rentrée, un incident qui pourrait avoir pour le parti les plus graves conséquences, a purement et simplement retiré sa motion.

D'autre part, M. Paul Constans a adressé au président du Conseil la lettre suivante :

Sans aucune raison avouable, sans même qu'un seul prétexte pût être invoqué, Montluçon a été occupé militairement du 29 avril au 24 mai : la population paisible et inoffensive a été terrorisée par des troupes en armes placées sous les ordres d'un commissaire central, mal qualifié pour détenir une parcelle de l'autorité publique, dont les provocations audacieuses ont failli causer les pires malheurs.

D'autre part, le patronat de nos usines viole ouvertement le droit syndical émanant de la loi de 1884 sur les Syndicats professionnels et porte gravement atteinte à la liberté du travail contre les ouvriers.

Pour ces motifs, j'ai l'intention d'interpeller le gouvernement :

1° Sur l'attitude des agents du gouvernement à l'égard de la population ouvrière de Montluçon ;

2° Sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour obliger les patrons à respecter la loi et assurer le respect de la liberté du travail entravée par les employeurs.

Le groupe de l'union républicaine — progressistes dissidents — présidé par M. Flandin, après échange de vues sur la situation, a été unanime à penser qu'il devait se reconstituer.

Il a, dit le procès-verbal de sa réunion, recueilli déjà, en dehors des adhésions de ses membres anciens, un certain nombre d'adhésions nouvelles.

Nous pouvons citer parmi ces dernières adhésions, celles de M. Bénazet (Indre), et de M. Emile Brousse (Pyrénées-Orientales).

Le bruit court avec persistance que l'ancien groupe progressiste ne se reconstituerait pas.

La plus grand nombre de ses membres adhéreraient à l'union républicaine : quelques-uns se feraient inscrire à l'*Action libérale*.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LES RADICAUX-SOCIALISTES

La gauche radicale-socialiste s'est réunie à 3 heures sous la présidence de M. Pelletan.

Le groupe a décidé de maintenir provisoirement son ancien bureau et ses représentants à la délégation des gauches. Il a acclamé la candidature de M. Brisson pour la présidence de la Chambre et décidé de présenter M. Rabier pour l'un des deux sièges de vice-présidents provisoires.

Enfin, le groupe a exprimé le désir de voir les membres de l'extrême-gauche radicale socialiste revenir au bercail.

Voici le procès-verbal officiel :

« Le groupe de la gauche radicale-socialiste a maintenu provisoirement son bureau ainsi que ses mandataires à la délégation des gauches pour le cas où elle se réunirait. Il a adopté à l'unanimité la candidature de M. Brisson à la présidence de la Chambre et a désigné M. Rabier pour le siège de vice-président qui lui revient. Puis il s'est prononcé pour l'unité de groupe du parti radical-socialiste et le groupe d'extrême-gauche y est disposé. »

LES SOCIALISTES NON UNIFIÉS

Le groupe socialiste parlementaire — les non unifiés — nous communique le procès-verbal suivant:

« Le groupe socialiste parlementaire s'est réuni sous la présidence du citoyen Colliard. Après avoir examiné la situation politique et parlementaire, le groupe a décidé la publication d'une déclaration de principes qui sera définitivement adoptée dans sa prochaine séance.

Le groupe a été unanime à se rallier à la candidature de M. Henri Brisson pour la présidence de la Chambre. Il a également décidé de se faire représenter, comme par le passé, à la délégation des gauches. Il a désigné à cet effet les citoyens Colliard et Zévaès. »

L'EXTRÊME-GAUCHE RADICALE-SOCIALISTE

Malgré l'invitation de la gauche radicale-socialiste, il est presque certain que le groupe de l'extrême-gauche radicale-socialiste restera autonome. Il a déjà reçu une vingtaine d'adhésions.

L'UNION DÉMOCRATIQUE

Le groupe de l'union démocratique s'est réuni à 3 h. 1/2 sous la présidence de M. Caillaux. Il a maintenu provisoirement le député de la Sarthe comme président et ses anciens mandataires à la délégation des gauches.

Le groupe sera ouvert à gauche à tous les hommes de bonne volonté et fermé à droite.

La décision est plutôt humiliante pour certains membres de l'union républicaine qui avaient fait des avances courtoises.

L'ENSEIGNEMENT ÉGALITAIRE

M. Carnaud, député des Bouches-du-Rhône, vient d'aviser le gouvernement de son intention de l'interpeller sur les mesures qu'il compte prendre pour réorganiser sur des bases républicaines et rationnelles l'éducation et l'enseignement en France et pour y réaliser l'égalité des enfants devant l'instruction.

M. Carnaud demandera que son interpellation soit jointe à celle de M. Gérault-Richard sur la politique générale.

CONSEIL DE CABINET

Les ministres et sous-secrétaires d'État se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet, au ministère de la Justice, sous la présidence de M. Sarrien.

La séance s'est prolongée jusqu'à midi 1/2. Elle a été tout entière consacrée à l'examen des questions que soulève l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 1907. Les points qui jusqu'ici étaient restés en suspens ont été à peu près complètement résolus. La délibération a principalement porté sur les propositions de dépenses de la guerre et de la marine.

Il est probable qu'on sera amené à demander les 200 millions nécessaires à une émission d'obligations remboursables à terme.

On élèverait cette émission de la part nécessaire pour couvrir les dépenses supplémentaires d'ordre temporaire qui figurent au budget de 1907. On réduirait ainsi les dépenses supplémentaires permanentes à un chiffre variant entre 180 et 200 millions. Il serait ainsi moins difficile de chercher dans des ressources permanentes le moyen d'équilibrer le budget.

Une conférence aura lieu, dans le courant de la journée, au ministère des Finances entre M. Poincaré et les directeurs de la comptabilité des différents départements ministériels. Dans cette réunion, le ministre des Finances se propose de passer en revue les besoins de chaque ministère.

Les ministres se réuniront samedi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les noces d'or du P. Monsabré

Il prononçait les vœux de religion il y a aujourd'hui cinquante ans. Il a parcouru depuis une carrière brillante et féconde. Parmi les amis qui fêtent avec lui son jubilé du 31 mai, il en est de connus et d'intimes; il en est beaucoup plus d'inconnus. Ses œuvres traduites dans la plupart des langues étrangères ont porté au loin cet écho silencieux de la parole que les livres conservent et savent redire.

Son éloquence substantielle a éclairé bien des âmes et pénétré les cœurs. Elle est tout dogme; mais saint Thomas exposé par lui n'a plus les aridités de l'École. Il est sensibilité, il est imagination, il a le mouvement oratoire, et l'on devine sous la phrase, même quand elle est redondante, le geste sobre ou enlevé qui complète ou corrige en adaptant tout l'ensemble de l'expression oratoire à la pensée intérieure qui est forte et vivante.

Le P. Monsabré a lui-même livré en un beau volume qui vaut plusieurs rhétoriques tout le secret de l'art de la prédication, qu'il a connu, possédé et fait apprécier. Les jeunes étudiants Dominicains qui l'ont entendu exposer avec sa fraîche familiarité les principes qui le dirigeaient ne seront pas ses seuls imitateurs.

Mgr l'archevêque de Rouen, en envoyant à l'occasion des noces d'or, sa bénédiction au célèbre orateur qui mène au Havre la vie des persécutés, lui adressait ce bel hommage :

Vous ne nous appartenez pas seulement par votre titre de chanoine d'honneur de la Métropole, qui rend fier le vénérable Chapitre. Vous êtes nôtre encore par votre long séjour en couvent du Havre et par la profonde sympathie dont les prêtres et les fidèles vous entourent. Partout ailleurs on a pu, autant que nous, admirer le prédicateur illustre, nulle part on n'a été à même de connaître aussi bien le religieux exemplaire. Ce que les autres ont entendu raconter, nous, nous l'avons vu. Nous avons vu le moine porter toujours avec honneur son joug austère. Nous avons vu le rayonnement de ses vertus franchir le cloître, édifier et charmer ceux du dehors. Nous avons vu avec votre attachement inflexible aux saintes règles, ce que les vieilles chroniques dominicaines appellent d'un mot intraduisible : l'*amicabilitas*, ces qualités exquises de l'esprit et du cœur qui vous font aimer de tous.

La vérité se cherche dans l'effort, la continuité du travail; elle se trouve dans le silence; sa défense se prépare dans la paix et dans la prière. Le moine, mieux que tout autre, est placé par sa profession même dans ces conditions, si propices aux persévérants labeurs, aux méditations profondes, aux illuminations du génie et de la grâce.

Aussi, comme vous aimiez votre cellule avec ses longues heures d'étude où la science du théologien accumule ses trésors, votre chapelle avec ses beaux offices où l'âme s'emplit de pensers divins, l'obéissance et la pauvreté où l'esprit se discipline, la douceur et les mortifications de la vie commune où la volonté se transforme en se revêtant de sainteté! Il est donc bien juste que vous célébriez dans toute la reconnaissance de votre cœur ces cinquante ans de vie religieuse auxquels vous devez tant de bienfaits.

Pourquoi faut-il, hélas ! que de cruels événements en aient troublé le cours ! Alfred de Vigny se demandant : « Qu'est-ce que la plus belle vie ? » répondait : « Une grande pensée de la jeunesse réalisée par l'âge mûr. » Vous prévoyiez sans doute, au jour où vous vous engagiez dans la milice des Prêcheurs, que la lumière de vérité s'accroîtrait par vos services et que votre zèle contribuerait à sauver des âmes. Votre âge mûr a réalisé toutes ces espérances. Il s'y est même ajouté, ce que vous n'ambitionniez certainement pas, un éclatant rayon de gloire. Mais si on vous eût prédit alors la dispersion de votre Ordre, si on vous eût annoncé que votre carrière s'achèverait hors de vos monastères si florissants, auriez-vous pu le croire ? Quel contraste entre les premières et les dernières années de ce long espace de temps ! Est-ce le même soleil dont l'aurore se levait parmi de si radieux présages, dans la sécurité de l'ordre public, dans le respect du droit, dans la paix sociale, qui se couche maintenant, après avoir éclairé vos triomphes oratoires, dans les rigueurs de l'ostracisme, les souffrances de l'inaction forcée, et dans les ombres de l'exil ! Hier l'habit dominicain arboré comme une liberté, aujourd'hui le même habit devenu un signal de proscription ! Quels retours ! Quelles vicissitudes ! Il faudrait se désespérer si nous ne savions que nous sommes dans un monde dont la figure change sans cesse, que nous n'avons pas ici-bas de cité permanente, et si nous ne nous consolions à la pensée de la patrie future.

Un ascète du XIIIe siècle enseignait qu'« un religieux ne doit, en aucune circonstance, demeurer sans cithare ». Il entendait par là, j'imagine, qu'il faut dominer joyeusement les choses changeantes de la terre et, confiant dans le lendemain qui est à Dieu, chanter dans les larmes comme dans l'allégresse, le cantique de l'éternité.

Le P. Monsabré (Jacques-Marie-Louis) naquit à Blois le 10 décembre 1827, fit ses études au séminaire de cette ville, exerça deux ans le ministère sacerdotal dans le diocèse, entra chez les Dominicains en 1855, débuta dans la carrière oratoire par les conférences données en l'église Saint-Thomas d'Aquin. En 1865, il prêche le Carême à la chapelle française de Londres ; en 1869, il fut à Notre-Dame le prédicateur très goûté de l'Avent. L'année suivante, il y devait donner ses premières conférences de Carême, mais ce fut à Metz qu'il parla, et son éloquence fit renaître un peu d'espoir. De 1872 à 1890, il fut le conférencier de Notre-Dame; en 1891, Saint-André della Valle, à Rome, l'entendit prêcher l'Avent; il est membre en cette ville de l'Académie des Arcades. A Rouen, il fit un magnifique panégyrique de Jeanne d'Arc ; au Havre, il a prêché encore le Carême de 1898 à 1903. Et comme, dans l'âme des artistes, une muse n'est jamais seule, celle de la musique voisine en lui avec celle de l'éloquence. Il a composé une messe fort goûtée. Mais l'Eloquence serait jalouse d'entendre trop louer la Musique.

LA CÉRÉMONIE

(De notre correspondant particulier)

Rouen, 31 mai.

La cérémonie a été tout à fait intime. Parmi les personnes présentes, M. le chanoine Barre, intendant de la Métropole, délégué par Mgr l'archevêque de Rouen, M. l'abbé Monnier, chanoine honoraire, curé doyen de Saint-Michel, MM. les doyens et curés de la ville du Havre, l'abbé Julien, supérieur de l'institution Saint-Joseph, Wetteau et Valois, anciens religieux du couvent des Dominicains du Havre, le P. Déodat-Marie, Franciscain, un grand nombre de prêtres et beaucoup de notabilités catholiques de la ville.

La cérémonie a consisté en une messe basse avec plusieurs morceaux au grand orgue.

A l'issue de la messe, un *Te Deum* et un salut solennel ont été célébrés.

Après la cérémonie, le P. Monsabré a reçu ses nombreux amis qui sont venus le féliciter.

CONGRÈS JEANNE D'ARC

Quatrième et dernière journée du Congrès de la Fédération Jeanne d'Arc.

Ce matin, à 6 heures, les congressistes sont allés à Sainte-Geneviève. La visite artistique de Saint-Etienne du Mont était dirigée par Mlle Louise Pillion, professeur d'histoire de l'art.

A UNE VICTIME DES INVENTAIRES

Lundi prochain aura lieu, au cimetière de Boeschèpe, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Géry Ghysel, tué au cours de l'inventaire de l'église.

Cette cérémonie sera, dit-on, l'occasion d'une imposante manifestation.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE BREST

Brest, 31 mai. — Au Conseil municipal de Brest, M. Gourivaud, sous-inspecteur des enfants assistés, vient de donner sa démission d'adjoint au maire et de conseiller.

Comme plusieurs sièges de conseillers sont vacants, cette démission entraînera de nouvelles élections.

LES NIHILISTES

M. Flory, juge d'instruction, a confronté ce matin à l'hôpital de la Pitié Alexandre Sokoloff avec son cousin Victor Sokoloff et Sophie Speranski. Le magistrat a d'abord donné lecture de la lettre adressée de Sanbow à Sophie Speranski, lettre dans laquelle il est question de fulminate de mercure, de cartouches et de mèche.

— Je ne sais pas ce que cela signifie a dit le blessé.

— Le juge l'a alors questionné sur ses relations avec Stryga-Lapidus.

— Je n'ai vu Stryga que trois fois, a prétendu Alexandre Sokoloff. La première fois chez mon cousin; la deuxième, le 25 avril, rue Monge, et la troisième, le 8 mai, au Jardin des Plantes.

M. Flory a établi, au moyen des dépositions de M. Tuaade, hôtelier rue de l'Hôtel-de-Ville, et de son garçon, Rey, que pendant tout le mois d'avril, Stryga et Alexandre s'étaient rendus presque tous les jours dans l'hôtel tenu par les témoins où habitaient deux Russes.

— Les témoins se trompent, s'est borné à répondre l'inculpé.

M. Flory a fait ensuite connaître au blessé le nom et l'adresse de la personne qui lui avait envoyé 50 francs. C'est une dame Valette, demeurant rue Racine.

— Je ne la connais pas, a dit le compagnon de Stryga.

Le magistrat avait posé quelques questions à Sophie Speranski, qui a été prise d'une syncope qui a mis fin à la confrontation.

UNE BOMBE A REIMS

La police rémoise a ouvert une enquête au sujet de la découverte d'une bombe trouvée la nuit dernière en face de l'immeuble occupé par M. Martin, procureur de la République.

Cette bombe consistait en un petit seau en fer-blanc pesant 1 kilo, rempli de vieux clous, de poudre et de plomb de chasse n° 1 et muni d'une mèche. Cet engin est considéré comme dangereux.

Auprès de la bombe se trouvait un écrit anarchiste.

La sous-Commission des associations de fonctionnaires s'est réunie ce matin au ministère de la Justice, pour jeter les bases d'un texte de loi qui devra être soumis à l'examen de la Commission.

Dans la Rome religieuse Dans la Rome politique

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Rome, le 28 mai 1906.

A Rome, le fait international — le fait catholique — voile souvent le fait politique italien. La chute et la reconstitution du ministère apparaissent comme des incidents locaux, au-dessous, bien au-dessous des grands événements de la vie mondiale.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat en France, l'assemblée des évêques, la décision que prendra le Pape, le développement d'une crise profonde que les élections dernières ont élargie et qui semble commencer au lieu de se résoudre, ces sujets semblent prendre le pas, dans la presse italienne elle-même, sur la politique intérieure de l'Italie.

A plus forte raison en va-t-il de même pour un Français ! La personne du Pape absorbe comme invinciblement son attention.

Ces jours-ci surtout, la béatification des Carmélites de Compiègne accroissait cette impression.

Quand une de ces majestueuses cérémonies se déroule à Saint-Pierre, la ville retrouve sa physionomie internationale. Tout Rome se meut alors, une atmosphère plus religieuse l'enveloppe de nouveau, et lorsque le Pape descend dans la basilique pour vénérer les reliques des nouveaux Bienheureux, il traverse — porté sur sa *sedia gestatoria*, — une foule immense qui remplit l'incomparable édifice.

Illusion d'optique! dira-t-on..... Car enfin, hors de la place Saint-Pierre, quelle foule ne sera pas même touchée par une cérémonie religieuse qui la laisse indifférente! Mais non: cette observation trop positive ne répond pas à la réalité. Autrement, la presse tout entière ne serait pas obligée de relater avec une certaine ampleur la chronique des béatifications.

—o—

Cette fois-ci, la béatification des Carmélites de Compiègne semble avoir remué des sentiments singulièrement profonds.

Pourquoi? Les victimes de la Terreur se dressent, croirait-on, moins comme une promesse de salut immédiat pour la France que comme un encouragement et une exhortation pour les catholiques français à regarder en face des éventualités très graves.

Cette pensée planait sur la foule, hier, à Saint-Pierre. Elle s'exhalait de la personne du Pape. Pie X n'a pas apparu, cette fois, le visage souriant. Ferme toujours, et vaillant, il ne dissimulait point cependant la douleur qui remplissait son âme et qui se lisait sur ses traits. Les angoisses du père, plus sensible aux épreuves de ses fils qu'à ses préoccupations personnelles, expliquaient l'altération de sa santé dans les jours qui avaient précédé: sans respect humain, le Pape n'avait pas craint de laisser couler ses larmes en public, et d'avouer qu'il pleurait souvent devant le Maître qui tient dans ses mains la suite des événements..... Les forts ont le droit de pleurer : on sait qu'au jour de l'action et des décisions suprêmes, ils ne trembleront pas cependant.

Ceux qui se trouvaient auprès du Pape, hier, tandis que le Saint Sacrement avait été exposé, remarquaient avec quel profond recueillement Pie X pria, agenouillé. Il se releva après la bénédiction, prêt à accueillir avec ce bon sourire où une douce mélancolie se mêle à la sérénité confiante, ceux qui devaient s'approcher de lui. Mgr Amette en fit l'expérience réconfortante. Avant que Pie X ne montât sur la *sedia gestatoria*, le coadjuteur de l'archevêque de Paris s'agenouilla devant le Pape et lui parla. Que lui dit-il? Il lui demanda sans doute de bénir un ministère que les circonstances rendaient solennellement redoutable; la physionomie de Pie X « parla » la réponse que les lèvres du Pontife formulaient... elle était tant encourageante! Cette réponse s'acheva par le plus éloquent des gestes qu'un Pape puisse faire : il posa doucement sa main sur la tête de l'archevêque pour appeler sur elle les bénédictions du ciel...»

—o—

Et pourtant, pendant ces jours où se célèbre à Saint-Louis le triduum d'actions de grâces, le publiciste ne peut point négliger la politique intérieure de ce pays.

Un nouveau ministère Giolitti succède officiellement au ministère Sonnino.

C'est une singulière histoire que la chute de ce ministère Sonnino, préparé par son chef depuis des mois et des années, et qui n'a duré cent jours.

Pourquoi a-t-il succombé? Parce que les députés socialistes avaient démissionné sous la pression de la grève générale, et que leur éloignement de la Chambre ruinait la majorité du ministère Sonnino. Sorte de pont parlementaire jeté sur la Chambre, ce Cabinet s'appuyait à la fois sur l'extrême-droite et sur l'extrême-gauche. Les socialistes partis, le pilier de gauche s'effondrait.

Les adversaires du Cabinet Sonnino n'eurent garde de négliger cette occasion magnifique.

Le ministre avait prié la Chambre de fixer à la « Commission » qui en était chargée, une date pour la présentation du projet de loi touchant le rachat des chemins de fer du Midi. La majorité de la Commission se déclara prête à accepter le terme qu'on lui proposait.

Mais le groupe parlementaire le plus hostile au ministère s'éleva contre cette procédure. Il manœuvra si bien que le ministère Sonnino fut réduit à poser la question de confiance. Eût-il regimbé, il aurait tout de même trouvé sous ses pas la pelure d'orange sur laquelle il devait tomber. La question de confiance posée, la majorité sur la « défiance » était certaine.

Le ministère Sonnino avait soulevé en Italie des espérances qu'un étranger a quelque peine à comprendre. Sans doute, il succédait au ministère Fortis, et le ministère Fortis avait été présenté unanimement comme un ministère d'*affaires*. Pourquoi cette réputation lamentable? N'y avait-il point dans ces accusations une calomnie habilement propagée par la secte qui ne pardonnait point à M. Fortis d'être un franc-maçon très « endormi » ? Quoi qu'il en soit, cette campagne contre le ministère Fortis coïncide avec une véritable levée de boucliers du parti maçonnique contre les hommes politiques infidèles aux serments maçonniques.

—o—

Aujourd'hui que l'expérience du ministère Sonnino s'est achevée, plus d'une illusion semble s'être dissipée. Durant ces mois, ce ministère a ébauché un projet de loi sur l'enseignement primaire, qui eût soustrait, en nombre de cas, à la commune, la nomination des maîtres d'écoles; une circulaire très confidentielle de M. Sacchi invitait les fonctionnaires à établir l'état exact des propriétés possédées par les Congrégations; et l'on sait quelle politique fut préparée en France par une enquête analogue; enfin, avant de quitter le ministère, le même M. Sacchi, faisait signer au roi la grâce de Linda Murri réclamée à cor et cri par tout le parti maçonnique...

En vérité, malgré la présence d'hommes remarquablement droits et très bien intentionnés dans le ministère Sonnino, nous ne voyons pas pourquoi l'Italie aurait à déplorer la chute de cet étrange Cabinet.

Les noms qui s'annoncent comme devant encadrer celui de M. Giolitti, dans le Cabinet de demain, sont généralement bien accueillis. Un ministère Giolitti en France serait un ministère de réconciliation nationale!...

B. SIENNE.

Nos amis défunts

Mme Vve Baras, généreuse bienfaitrice des œuvres catholiques, à Gramat (Lot). — M. de Broise, 86 ans, ancien propriétaire et rédacteur en chef du *Journal d'Alençon*. — M. Alexandre Christien, ancien Fr. Léonce-Marie, de l'Institut de Ploërmel à Saint-Nazaire-sur-Loire, 77 ans. — M. René de Lascoups, 81 ans, au château de Lascoups, à Saint-Georges-de-Monclar (Dordogne). — Mme Goeillé, belle-mère du commandant en retraite Quilici et grand-mère de M. l'abbé Quilici, décédée pieusement à Hérouville-Saint-Clair (Calvados). — Sœur Marie-Magdeleine, Oblate de Saint-Benoît, de l'orphelinat Saint-Jean d'Albi, le 27 mai, à 82 ans, dans sa famille. — Mme C. Polle, à Noyers (Haute-Marne), 49 ans.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT

(300 jours d'indulgence)

S. S. Pie X et la famille Nicolaï

Le 30 mai, M. Fernand Nicolaï, commandeur de Saint-Grégoire le Grand, l'auteur fin et érudit des *Enfants mal élevés* et de l'*Histoire des Croyances*, fêtait ses noces d'argent, en toute intimité, l'un de ses fils étant malade.

Il venait de recevoir du Saint-Père, à cette occasion, une dépêche pleine de paternelle sollicitude que nous sommes heureux de reproduire :

Commandeur Nicolaï, Paris.

A la veille du jour où vous allez fêter avec votre saint patron le 25e anniversaire de votre mariage, Saint-Père envoie bénédiction apostolique à vous et à Madame Alice. Sa Sainteté bénit aussi vos enfants, et tout particulièrement Christian, qui va choisir le bon Dieu comme portion de son héritage, et le pauvre Jean auquel il souhaite de grand cœur la guérison.

Cardinal MERRY DEL VAL.

INFORMATIONS DU SOIR

L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES

Les évêques sont sortis un peu après 5 heures.

Ils doivent se réunir à l'archevêché de nouveau demain à 9 heures. Leur travail n'est donc pas terminé.

Que la grâce d'en haut les assiste en ce premier vendredi du mois!

Le mariage du roi d'Espagne

Madrid. — La princesse Victoria, venant du Pardo, est arrivée à 8 h. 5 au ministère de la Marine, pour revêtir sa robe de noce.

Des dépêches officielles annoncent que toutes les villes et toutes les localités de l'Espagne célèbrent simultanément des fêtes pour solenniser le mariage royal. Partout des offices religieux sont célébrés. Les villes sont illuminées. Des aumônes sont distribuées aux pauvres.

Demain, suivant la coutume, la jeune reine offrira sa robe nuptiale à la célèbre Vierge de la Paloma, que le peuple de Madrid vénère particulièrement.

Le départ pour San Jéronimo

Madrid, 31 mai. — Les cortèges du roi et de la princesse sont sortis respectivement du palais à 9 h. 25 et du ministère de la Marine à 10 h. 40. Ils arrivent à l'église de San Jéronimo respectivement à 10 h. 25 et 11 h. 20.

Le roi reçoit la princesse en haut de l'escalier qui conduit à l'entrée de l'église.

Le cortège nuptial se rend à l'église dans l'ordre suivant :

Cortège du roi

1° Landau avec les hérauts d'armes;

2° Berline de demi-gala : le comte de San Roman avec le grand d'Espagne de service;

3° Berline de demi-gala : la duchesse de San Carlos et le général Pacheco.

4° Le duc de Sotomayor et le marquis de La Mina.

5° L'infant don Alphonse d'Orléans et les princes Rénier et Philippe de Bourbon ;

6° Les infantes dona Paz et dona Eulalie ;

7° Les infantes dona Marie-Thérèse, dona Isabelle, l'infant don Ferdinand de Bavière et le prince Janvier de Bourbon.

8° La princesse Frédérique de Hanovre, le prince et la princesse de Teck et le prince Henri de Prusse.

9° La duchesse de Saxe-Cobourg et la princesse Béatrice de Saxe.

10° Le prince de Suède, les princes de Bavière et le prince de Monaco et cinq autres voitures pour les autres personnages princiers.

Le cortège de la princesse Victoria est ainsi composé :

1° La duchesse de la Conquista, miss Cochrane, lady William Cecil et le grand d'Espagne de service auprès de la reine Christine.

2° Les princes Léopold et Maurice de Battenberg et lord William Cecil.

3° La princesse Marie de Battenberg, le prince Victor son fils, et le prince Alexandre de Battenberg.

4° Les princesses Victoria et Béatrice de Battenberg et la reine Marie-Christine.

Madrid, 31 mai. — En revenant de l'église au palais, le cortège est composé d'abord du landau des hérauts d'armes, puis des voitures :

1° De miss Cochrane et de lord et lady Cecil.

2° De la camarera mayor de la reine Christine, et du comte de San Roman.

3° De la duchesse de San Carlos et du mayordomo major de la reine Victoria;

4° Du duc de Sotomayor, du marquis de la Mina et du général Pacheco; puis viennent les 14 voitures des autres personnages princiers.

Ensuite le carrosse du roi et de la reine, puis un aide de camp à cheval, 8 palefreniers à cheval, 1 timbalier à cheval, 4 trompettes à cheval, 4 massiers à cheval, 4 chevaux harnachés à l'orientale, 6 chevaux caparaçonnés, 16 chevaux montés par des cavaliers portant les différents uniformes militaires espagnols et étrangers que peut revêtir le roi, 1 premier picador, 1 second picador, 2 aides-picadors, 4 dompteurs, 4 élèves.

Les 22 voitures de gala des grands d'Espagne figurent dans le cortège après les hérauts d'armes, dans l'ordre alphabétique des titres nobiliaires.

A l'église San-Jéronimo

Sous un dais porté par les officiers, le roi fit son entrée le premier à l'église accompagné par le prince des Asturies et son fils.

Il alla s'asseoir sous un autre dais à droite du chœur.

Dans la nef, sur les fauteuils, étaient les 52 princes et princesses de familles régnantes venus au mariage.

Dans le transept, les dames de la cour venues en grandes robes à traîne. C'est un éclat partout incomparable d'uniformes pour les hommes, de diamants et de dentelles pour les femmes.

Mais la reine-mère et la fiancée se font attendre une demi-heure encore après l'arrivée du roi.

Celui-ci montre des signes d'impatience et d'inquiétude, il envoie des chambellans aux nouvelles. Enfin la seconde partie du cortège avec la princesse Victoria et la reine Maria Cristina arrive.

Reçue par le clergé à la porte, la princesse fait des révérences avant d'atteindre le chœur aux princesses de la famille.

Puis le fiancé et la fiancée vont s'agenouiller dans le chœur, se relèvent et, par un cérémonial touchant, le roi va s'agenouiller une seconde fois, mais devant sa mère, à laquelle il baise la main, signifiant qu'il demande son consentement au mariage; sa fiancée l'imite aussitôt.

LA PERTE DU « MONTAGU »

Les journaux anglais donnent des détails sur l'échouage du cuirassé *Montagu*, qui a touché une roche, hier matin, à 2 heures, à l'entrée du canal de Bristol, dans l'estuaire de la Severn, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de la côte anglaise.

Le brouillard était intense et le navire avait perdu sa route. Il se croyait en un point très différent de celui où il se trouvait. Personne à bord ne s'imaginait qu'on naviguait près des roches très redoutées de l'île Lundy.

En raison du brouillard, il était impossible d'apercevoir les feux du phare qui est placé sur les récifs, pas plus que les fusées qui étaient lancées de l'île.

Le choc fut terrible. Tous les hommes qui se trouvaient sur le pont furent lancés à terre dans toutes les directions. Dès le premier moment, il fut évident que les avaries étaient excessivement graves.